

Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de Travail du Comité Social d'Administration d'Etablissement d'Université Côte d'Azur

12 octobre 2023

Relevé de conclusions

Point n°1 de l'ordre du jour : préambule

Point n°1. 1 : Approbation du PV de la FS du 20 juin 2023

Avis : Approbation du PV de la séance de la formation spécialisée du CSAE du 20 juin 2023 Vote : ➔ Le procès-verbal de la FS du CSAE est approuvé à l'unanimité des votants	Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0	N° d'avis : 2023-10-01
---	---	-------------------------------

Point n°2 de l'ordre du jour : Fonctionnement de la FS

Point 2.1 : Election du ou de la référente VSS de la FS

Un document sur les missions du référent ou de la référente de la formation spécialisée du CSAE pour les actes de violences, discriminations, harcèlement moral ou sexuel et agissements sexistes au travail a été communiqué aux membres en amont de la séance en vue de l'élection.

La potentielle candidate n'étant pas présente et ayant encore des interrogations sur le contour des missions, il est décidé de soumettre ce point au vote lors de la séance du 16 novembre *1.

Point 3 : Informations

Point 3.1 : Informations générales

Un courrier nominatif avec les éléments ASA contingentées et hors contingent va être transmis aux directions et aux SRHP.

¹ *Décalée depuis au 24 novembre

3.2 Suivi des avis et préconisations émis par la FS du CSAE

Présentation du tableau de suivi des avis et les préconisations émis par la FS régulièrement mis à jour.

<p>Avis : Dans le cadre de ses prérogatives, la Formation Spécialisée réunie en séance plénière, programme des visites sur site (art. 63 du décret 2020-1427 du 20/11/2020). À l'issue de ces visites, la formation spécialisée rédige un rapport contenant un certain nombre de préconisations destinées à améliorer l'hygiène la sécurité et les conditions de vie au travail des personnels. Certaines de ces préconisations sont essentielles au retour à un climat apaisé au sein des entités visitées. La Formation Spécialisée demande que le temps nécessaire soit pris à leur déploiement. Elle demande que les actions qui ont engendré ces propositions soient suspendues jusqu'à la mise en place effective et durable des préconisations de la FS. La FS propose de signaler dans son rapport de visite les préconisations indispensables au retour et au maintien à un dialogue social de qualité, entendu et accepté par tous.</p> <p>➔ L'avis est approuvé à l'unanimité des votants</p>	<p>Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>N° d'avis : 2023-10-02</p>
<p>Avis : Dans une perspective d'amélioration continue de son process "visite de site" la FS demande à ce qu'un groupe de travail soit mis en place afin d'identifier toutes les causes qui retardent la mise en place des préconisations de la FS mentionnées dans son rapport de visite</p> <p>➔ L'avis est approuvé à l'unanimité des votants</p>	<p>Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>N° d'avis : 2023-10-03</p>
<p>Avis : Suite aux différents problèmes (non conformités, défaut de communication interne et externe, mal façons, emménagement trop rapide...etc) observés lors de la réalisation de "grand travaux" (inphyni, PEMED, plan énergétique...) à UNICA, la Formation Spécialisée demande à ce qu'un groupe de travail soit rapidement mis en place afin d'identifier de façon exhaustive l'ensemble des problématiques rencontrées lors de la mise en œuvre de ce type de grands projets d'établissement. Ce "retour d'expérience" permettra, dans un second temps,</p>	<p>Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>N° d'avis : 2023-10-04</p>

d'édicter un certain nombre de règles de bonnes pratiques afin de limiter, le plus possible, les erreurs constatées. ➔ L'avis est approuvé à l'unanimité des votants		
---	--	--

<p>Avis : La F3SCT demande que soient inscrites sur le calendrier institutionnel 2023-2024 toutes les dates des différentes réunions des instances (CSAE, CAC, F3SCT, conseils disciplinaires...) et que ce calendrier soit diffusé largement auprès de la communauté afin d'éviter que des réunions se tiennent le même jour. Ainsi les membres de ces conseils pourront assister sans contrainte logistique ni choix arbitraire aux réunions pour lesquelles ils sont élus.</p> <p>➔ L'avis est approuvé à l'unanimité des votants</p>	<p>Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>N° d'avis : 2023-10-05</p>
--	--	--------------------------------------

3.3 Informations : Création des GT de la FS du CSAE

2 créations de groupes de travail sont proposées :

- **Création du GT Programme de prévention**

Son objectif est de proposer un programme de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail.

- **Création du GT Instruction en santé et sécurité au travail**

Son objectif est de proposer une instruction en santé et sécurité au travail pour l'établissement définissant les rôles, responsabilités et périmètres de tous.

<p>Avis : Proposition de création de 2 groupes de travail (un sur le programme de prévention et un sur l'instruction en santé et sécurité au travail)</p> <p>➔ L'avis est approuvé à l'unanimité des votants</p>	<p>Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>N° d'avis : 2023-10-06</p>
--	--	--------------------------------------

Point 4 : Santé et Sécurité au Travail

4.1 Suivi des observations et suggestions inscrites au registre SST

Présentation du suivi des observations et suggestions inscrites au registre SST.

<p>Avis : ➔ Suivi des observations et suggestions inscrites au registre SST</p>	<p>Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>N° d'avis : 2023-10-07</p>
--	--	--------------------------------------

Vote : ➔ Le suivi des observations et suggestions est approuvé à l'unanimité des votants		
---	--	--

4.2 Présentation des résultats des enquêtes ministérielles

<p>Avis : <i>La F3SCT demande que soit mise en place une procédure concernant les accidents de travail afin de pouvoir mener des enquêtes quand cela s'avèrerait nécessaire. (Décret 2020-1427 art. 64):</i> La formation spécialisée compétente pour le service ou l'agent concerné est réunie, dans les plus brefs délais, à la suite de tout accident ayant entraîné ou ayant pu entraîner des conséquences graves. La formation spécialisée procède à une enquête à l'occasion de chaque accident du travail, accident de service ou de chaque maladie professionnelle ou à caractère professionnel au sens des 3° et 4° de l'article 6 du décret du 28 mai 1982 susvisé. Les enquêtes sont réalisées par une délégation comprenant le président ou son représentant et au moins un représentant du personnel de la formation spécialisée. Le médecin du travail, l'assistant ou, le cas échéant, le conseiller de prévention ainsi que l'inspecteur santé et sécurité au travail peuvent participer à la délégation. La formation spécialisée est informée des conclusions de chaque enquête et des suites qui leur sont données.</p> <p>➔ L'avis est approuvé à l'unanimité des votants</p>	<p>Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>N° d'avis : 2023-10-08</p>
---	--	--------------------------------------

4.3 Point de suivi suite à l'inspection ISST de l'IGESR

Présentation du tableau de suivi suite à l'inspection ISST de l'IGESR.

Point 5 : Amiante

5.1 Point de situation sur l'amiante à Université Côte d'Azur

La formation spécialisée souhaite des informations claires et transparentes sur la thématique de l'amiante sur la tour Pasteur : c'est l'objet des 2 avis soumis au vote.

<p>Avis amiante n°1</p> <p>Selon le DTA 2015 de la tour Pasteur, les dalles de sol de ce bâtiment sont amiantées. Or, en mars 2023, des travaux impliquant le retrait de la totalité des dalles de sol présentes dans une salle de l'entresol de la tour Pasteur ont été réalisés en dehors de tout respect de la réglementation relative au risque amiante, selon le</p>	<p>Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>N° d'avis : 2023-10-09</p>
--	--	--------------------------------------

<p>témoignage de plusieurs agents. Cette situation a créé énormément d'inquiétude auprès des personnels.</p> <p>La F3SCT demande un rapport circonstancié de cet incident dans un souci de transparence et de respect du code du travail. La compréhension des dysfonctionnements ayant conduit à cette situation est essentielle pour la prévention du risque amiante.</p> <p>➔ L'avis est approuvé à l'unanimité des votants</p>		
---	--	--

<p>Avis amiante n°2</p> <p>Les représentants du personnel ont pris connaissance de mesures de concentrations en fibres d'amiante effectuées par la société Agexial le 11/12/2020 au 12ème étage de la tour Pasteur. Ces mesures ont été faites sur un opérateur amiante dans le cadre d'un chantier test lors de la maintenance des clapets de désenfumage et révèlent des concentrations de 45,81 et 50,73 fibres par/L soit des chiffres 10 fois supérieurs au seuil fixé par le code de la santé publique (5 fibres/L, article R1334-29-3). Les clapets de désenfumage amiantés (selon le DTA) sont présents à tous les étages de la tour Pasteur et des agents non informés des mesures citées ci-dessus ont manipulé ces clapets, parfois en présence d'autres personnels à proximité.</p> <p>Par conséquent, la F3SCT demande à disposer d'un état des lieux du système de désenfumage de la tour Pasteur dans les meilleurs délais, d'un bilan des personnels potentiellement exposés afin qu'ils soient informés de la situation et soumis à un suivi individuel renforcé de leur état de santé et à une surveillance post-professionnelle le cas échéant. Enfin, la F3SCT s'étonne de ne pas avoir été informée plus tôt de ces mesures qui n'ont pas été retrouvées dans le référentiel amiante (dernière consultation le 9 octobre 2023). Elle demande à ce que, dorénavant, la médecine du travail et le CSAE soient systématiquement informés des conditions et des résultats des contrôles amiante, tel que prévu dans le code du travail (article R4412-102).</p> <p>➔ L'avis est approuvé à l'unanimité des votants</p>	<p>Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>N° d'avis : 2023-10-10</p>
---	--	--------------------------------------

Point 6 : Travaux et aménagements

6.1 Situation des nouvelles implantations : PEMED-INPHYNI

Présentation d'un point de situation sur les bâtiments PEMED et INPHYNI.

6.2 Présentation des travaux et aménagements programmés

Présentation de la liste des travaux à venir avec un calendrier allant de 2024 à 2025.

Les membres de la formation spécialisée souhaitent être associés aux projets à venir.

Proposition aux représentant-es d'étudier la liste et de faire remonter les projets sur lesquels la formation spécialisée souhaite être associée.

Point 7 : programmation de la visite de la FS

Avis : Les prochaines visites de la FS du CSAE : → Les prochaines visites concerneront l'ICN dans sa totalité et la DRH	Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0	N° d'avis : 2023-10-11
Vote → Les visites sont approuvées à l'unanimité des votants		

Point 8 : Présentation de la Maison de la Médiation

Présentation du nouveau dispositif de la Maison de la Médiation qui sera officiellement lancé le 6 ou 7 novembre.

Pour le Président d'Université Côte d'Azur
et par délégation,
La Vice-Présidente
Politique sociale Égalité-Diversité

Véronique VAN DE BOR

